



## REGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU

**Procès-verbal** de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu tenue à son siège social au 737 du Chemin des Patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce jeudi 10 janvier 2019 à 20h00.

**SONT PRESENTS**

Madame Chantal Denis, mairesse, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu  
Madame Ginette Thibault, mairesse, municipalité St-Denis-sur-Richelieu  
Monsieur Marc Lavigne, maire, municipalité St-Charles-sur-Richelieu  
Monsieur Michel Robert, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu  
Monsieur Normand Teasdale, maire, municipalité St-Mathieu de Beloeil

Madame Danielle Duchesne, adjointe administrative  
Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte et présidée à 20h00 par Monsieur Marc Lavigne, président  
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion et aucun public n'est dans l'assistance.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 décembre 2018
3. a) Rapport sur la qualité de l'eau / Décembre 2018  
b) Rapport de fuites / Décembre 2018
4. Comptes à payer – Décembre 2018
5. Rapport budgétaire
6. Mandat Architecte
7. Mandat CREDEAU
8. Suivi compte à recevoir
9. Suivi des dossiers
10. Mandat avocat – Entente AIBR
11. Période de questions
12. Levée de la séance

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2019.01.001 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2018**

2019.01.002 Il est proposé par: Monsieur Normand Teasdale  
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018, soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

**3. a) RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU / DECEMBRE 2018**

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

**b) RAPPORT DE FUITES / DECEMBRE 2018**

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

**4. COMPTES À PAYER / DECEMBRE 2018**

2019.01.003 Il est proposé par : Madame Ginette Thibault  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de décembre 2018 représentant la somme de deux cent sept mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et trente-cinq cents (207 787.35\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

**5. RAPPORT BUDGÉTAIRE**

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du quatrième rapport budgétaire trimestriel de l'AIBR en date du 31 décembre 2018.

**6. MANDAT ARCHITECTE**

2019.01.004 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité de mandater la firme Favreau Blais Associés Architectes FBAA pour la préparation des plans d'architecture et de fondation du nouveau garage au montant de 12 850.00\$ plus taxes conformément à l'offre de service datée du 20 décembre 2018.

**7. MANDAT CRÉDEAU**

Reporté à une prochaine assemblée

**8. SUIVI DES COMPTES À RECEVOIR**

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des comptes à recevoir en date du 10 janvier 2019.

**9. SUIVI DES DOSSIERS**

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des dossiers majeurs en date du 10 janvier 2019 présenté par le directeur général.

**10. MANDAT AVOCAT – ENTENTE AIBR**

2019.01.005 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité de mandater la firme Therrien Couture pour les services juridiques nécessaires à la révision de l'entente constituant la Régie de l'AIBR conformément à l'offre de service datée du 9 janvier 2019.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée au conseil d'administration.

**12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2019.01.006 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert  
appuyé par: Monsieur Normand Teasdale

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 20h15.